

Session extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mercredi le 19 octobre 2011, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 21h05 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel  
Doris Turcotte  
Michel Boudreau  
Jean-Guy Lapierre  
Roger Trudel

Monsieur le conseiller Charles Desrochers est absent.

Les membres du conseil ont tous reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mélanie Larivière secrétaire trésorière adjointe sont présentes.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**2011-10-290                    Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec ajout et l'accord des membres présents.

Adopté

**2011-10-291                    Résultat de la tenue du registre (Rue du Pourvoyeur**

Certificat à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

Le règlement #11-2011 décrétant un emprunt au fond général pour des travaux de voirie sur la Rue du Pourvoyeur.

Je soussignée, Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rivière-Héva, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 25

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 13

Que le nombre de demandes faites est de : Aucune

Que le règlement #11-2011 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Rivière-Héva, le 19 octobre 2011.

Nathalie Savard gma  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière

Adopté

**2011-10-292**                    **Commencement des travaux Rue du Pourvoyeur**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'engager les dépenses pour commencer les travaux vers le 26 octobre 2011 tels que décrits au contrat adjudiqué à ML Récupération.

Adopté

**2011-10-293-00**                **Affectation du surplus accumulé de 22 300\$**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'affecter le surplus accumulé d'un montant de 22 300\$ pour le règlement d'emprunt au fond général.

Adopté

**2011-10-293**                    **Programme PCPC (programme conjoint protection civile)**

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva dépose une demande de contribution financière pour l'exercice financier 2012-2013 par le programme conjoint de protection civile au Ministère de la Sécurité publique;

Attendu que le service des incendies de la municipalité veut se spécialiser pour le sauvetage aquatique;

Attendu que le service possède seulement un zodiaque et qu'il désire pouvoir intervenir en tout temps avec des équipements spécialisés et une formation reconnue en sauvetage aquatique;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimement résolu de déposer la demande au Ministère de la Sécurité publique pour concrétiser ce projet nécessaire pour la municipalité.

Adopté

**2011-10-294**                    **Programme de mise en valeur intégré (Hydro-Québec)**

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva a déjà fait ses démarches, et ce autonome, pour l'obtention d'une subvention du programme de mise en valeur intégré;

Attendu que la municipalité maintient sa décision de continuer son projet autonome malgré le projet de la Ville de Malartic;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu d'informer Hydro-Québec des intentions de la municipalité pour la continuité du projet et de ne pas retarder celui-ci suite à des informations de la Ville de Malartic reçu après le dépôt de notre demande qui a été produite en conformité des échéances d'Hydro-Québec, car la Municipalité de Rivière-Héva ne prévoit pas de rencontre avec la Ville de Malartic.

Adopté

**2011-10-295**                    **Plainte sur l'installation d'un ponceau**

Attendu que la municipalité a reçu une plainte datée du 25 septembre 2011;

Attendu que la plainte concerne un ponceau mal installé sur la Rue du Quai;

Attendu que les personnes concernées ont vérifié l'installation dudit ponceau;

Attendu que celui-ci est conforme et l'écoulement des eaux se fait normalement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu de transmettre au citoyen ayant formulé la plainte les documents expliquant la conformité.

Adopté

**2011-10-296                    Dossier Ferme Avicole Paul Richard**

Attendu que la municipalité a adopté une résolution lors de sa séance régulière du 3 octobre afin de faire parvenir une mise en demeure à Ferme Avicole Paul Richard;

Attendu qu'une correspondance a été envoyée à la compagnie d'assurance de Ferme Avicole Paul Richard suite à un malentendu concernant la suspension du dossier jusqu'au printemps 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de faire progresser le dossier afin que celui-ci se règle le plus tôt possible suite à la mise en demeure que Me Jean McGuire fera parvenir à Ferme Avicole Paul Richard. La municipalité maintient sa décision.

Adopté

**2011-10-297                    Entrée en asphalte (1386, chemin du Lac-Malartic)**

Attendu que des photos ont été prises avant les travaux de réfection du Chemin du Lac-Malartic;

Attendu que le propriétaire du 1386, chemin du Lac-Malartic demande à ce que le dessus de son ponceau d'entrée soit refait en asphalte, comme c'était avant les travaux de réfection;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimement résolu de transmettre au propriétaire les photos qui ont été prises avant la réfection du Chemin du Lac-Malartic prouvant que le dessus de son ponceau d'entrée était en gravier.

Adopté

**2011-10-298                    Redistribution des heures d'ouverture du bureau de Postes Canada**

Attendu que la personne responsable du bureau de poste désire faire une redistribution des heures d'ouverture;

Attendu que la municipalité suggère que la redistribution soit affectée à tous les jours de la semaine en soirée seulement soit jusqu'à 18h30;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu de proposer la redistribution des heures d'ouverture à la personne responsable du bureau de poste et s'il advient une problématique, d'en aviser le conseil.

Adopté

**2011-10-299                    Dérogation mineure (B-P, rang 5, CA 1560)**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'autoriser la dérogation qui consiste à régulariser la hauteur d'un

bâtiment secondaire existant qui est plus haut, un deuxième étage, que le bâtiment principal.

Lorsque qu'il y aura l'intégration des plans et des règlements d'urbanisme de l'ancien TNO à ceux existants de Rivière-Héva, ce bâtiment sera conforme aux règlements.

Adopté

**2011-10-300**                    **Panneau d'identification de la municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement d'installer un panneau d'identification de la Municipalité de Rivière-Héva aux limites Rivière-Héva/La Motte sur la rue du Portage. Le coût est d'environ 300\$.

Adopté

**2011-10-301**                    **Levée de la séance**

À 21h15, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adopté

---

Réjean Guay, Maire

---

Nathalie Savard gma  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière